



Indemnité d occupation, loyers impayés

Par **Linda77**, le **05/04/2014** à **11:05**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement, occupé par un locataire, selon un bail classique. Le locataire a résilié le bail le 28 août dernier, pour un état des lieux prévu le 28 novembre, soit 3 mois après. Sauf que, lors de l'état des lieux, je me suis rendu compte que l'appartement était occupé par des occupants sans droits ni titre, depuis plusieurs mois. Leur occupation était permise par mon locataire en titre, à mon insu bien sûr. Les occupants refusent de partir, je ne perçois aucun loyer, depuis le 1^{er} septembre. Le locataire en titre a disparu.

J'ai entamé une procédure d'expulsion, contre tout occupant, quel qu'il soit. Car loyers impayés et bail résilié... l'audience a eu lieu en mars, j'attends le délibéré écrit.

Ma question est la suivante: pensez-vous que je peux légalement exiger une indemnité d'occupation, à hauteur du montant du loyer?

Si oui, dans quelles limites, conditions?

Si non, qu'est-ce que je risque si je l'exige et l'obtiens?

Merci, pour votre réponse